

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00444

Numéro SIREN : 822 331 286

Nom ou dénomination : 1001 INTERIM'AIR CARCASSONNE

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2020 sous le numéro de dépôt 1157



Greffé du tribunal de commerce de CARCASSONNE
34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 04.68.11.27.30
www.greffre-tc-carcassonne.fr - www.infogreffre.fr

BV/2016 B 00444

GENERATION CONSEIL
62 AVENUE JEAN MOULIN
BAT A
34500 BÉZIERS

Nos références : BV/2016 B 00444

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée 1001 INTERIM'AIR CARCASSONNE

47 ALLÉE IÉNA
11000 CARCASSONNE

SIREN : 822 331 286

N° de gestion : 2016 B 00444

Le greffier soussigné constate le 11/03/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/1157, des actes et pièces suivants :

- Décision(s) de l'associé unique - 31/10/2019
 - Démission(s) de commissaire(s) aux comptes
 - Démission de commissaire aux comptes suppléant

Récépissé délivré le 11/03/2020

Le greffier

Maître Simon MAUREL



1001 INTERIM'AIR CARCASSONNE
SAS au capital de 60 000 euros
Siège social : 47 allée Iéna
11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE 822 331 286

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 31 octobre,
A 18 heures.

La société 1001 HOLDING, associée unique et propriétaire de la totalité des actions composant le capital social,

Présidente de la société,

Après avoir exposé :

- Que la société AMCC a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à compter du 30/10/2019;
- Que Monsieur William FREEMAN a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à compter du 30/10/2019,

A pris les décisions suivantes relatives :

- A la décision quant aux remplacements des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Aux pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La société 1001 HOLDING, associée unique, prend acte de la démission de la société AMCC de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire à effet au 30/10/2019 et de Monsieur William FREEMAN de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à effet du 30/10/2019.

La société 1001 HOLDING, associée unique décide de ne pas procéder à leur remplacement étant donné que la Société ne dépasse pas les seuils réglementaires lui imposant de nommer des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME DECISION

La société 1001 HOLDING, associée unique, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour 1001 HOLDING – Monsieur Daniel VALLOGNES

